

AEROSUISSE

## Contre la hausse des redevances

L'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a mis en consultation un projet de hausse des redevances qui désavantagerait encore plus la place aéronautique suisse par rapport à l'étranger. Aerosuisse - fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses - dénonce ce projet et demande instamment à l'OFAC de prendre en considération les points de vue des acteurs concernés.

Selon Aerosuisse, la hausse - en moyenne de 25% - des redevances envisagée par l'OFAC est en opposition avec l'objectif du Conseil Fédéral visant à améliorer la compétitivité de l'aviation civile suisse. La **surveillance de la sécurité aérienne** fait partie des tâches suprêmes de la Confédération et ne doit donc entraîner de nouvelles redevances. Aerosuisse refuse de répercuter les nouveaux coûts de personnel incombant à l'OFAC sur les entreprises privées de l'aviation civile qui se trouvent déjà en situation de combat face à la pression concurrentielle internationale.

Le projet cité prévoit pratiquement une redevance pour chaque acte effectué par l'autorité de surveillance. Aerosuisse demande que l'aviation civile ne soit pas plus mal lotie que les autres moyens de transport et que les redevances perçues soient conformes au marché, transparentes et en relation directe avec les prestations de surveillance réellement fournies. Le projet dans sa forme actuelle élargit le cercle des acteurs de l'aviation civile devant s'acquitter de redevances ainsi que l'éventail de ces redevances.

Aerosuisse critique en outre la décision de ne plus mettre gratuitement à la disposition des pilotes **les informations indispensables** (AIP, NOTAM et AIC) lors de la préparation des vols : elle est en contradiction avec l'objectif d'amélioration de la sécurité aérienne. Aerosuisse exige que les points de vue des milieux concernés sur la hausse des redevances soient pris en considération par l'OFAC. *pd*